



Information vacances scolaires Pâques 2024 : Période du 2 au 12 avril

Nom de l'accueillante familiale :

Durant les vacances de Pâques, je vous informe que je

serai en vacances toute la période (2 au 12 avril 2024)

ou :

serai en vacances uniquement les jours suivants :

Mardi 2 Mercredi 3 Jeudi 4 Vendredi 5

Lundi 8 Mardi 9 Mercredi 10 Jeudi 11 Vendredi 12

ou :

ne serai pas en vacances

Information transmise par l'AF le (date).....

Les parents en confirment la réception (date et signature) :

L'enfant/les enfants (un document par famille/fratrie) :

sera/seront en vacances toute la période (2 au 12 avril 2024)

ou :

sera/seront en vacances uniquement les jours suivants :

Mardi 2 Mercredi 3 Jeudi 4 Vendredi 5

Lundi 8 Mardi 9 Mercredi 10 Jeudi 11 Vendredi 12

ou :

ne sera/seront pas en vacances



Les modalités de paiement des vacances sont mentionnées dans le contrat d'accueil.

L'accueillante familiale s'engage à transmettre les informations ci-dessus au moyen de ce formulaire ou autre moyen écrit (mail, WhatsApp, etc...) au plus tard selon le délai mentionné dans le contrat.

Les parents qui ne sont pas en vacances durant les vacances de l'AF peuvent contacter l'association via le formulaire de dépannage sur le site internet www.lecouffin.ch . L'association mettra tout en œuvre pour trouver une solution de dépannage, mais ne peut malheureusement pas le garantir à 100%. Il est important de nous contacter au plus vite.